

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1015 02/10/1952

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 octobre 1952

Numéro JO  
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro  
1 novembre 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Pendant l'absence de l'adjudant-chef Guillem (Marcel), en permission du 24 septembre au 15 octobre 1952, le sergent-major Samson (Pierre) assurera les fonctions de: — gérant et billeteur du dépôt de la Milice de la C.F.S. ; — gérant de l'avarice de 5.000 francs prévue par l'arrêté n° 105 du 3 février 1943.